

Institut Montaigne: les régions devraient piloter la formation professionnelle initiale

Paris, 8 oct. 2017 (AFP) -

Les conseils régionaux devraient être pleinement responsables du pilotage territorial de la formation professionnelle, recommande dimanche l'institut Montaigne, parmi une série de mesures visant à développer l'apprentissage en France.

Actuellement, la formation professionnelle "initiale" est pilotée d'un côté par la voie scolaire (lycées professionnels), qui relève de l'Education nationale et, de l'autre, par la voie professionnelle (centres de formation d'apprentis, CFA), qui relève des conseils régionaux.

Cette coexistence "interdit un véritable pilotage" de la carte des formations professionnelles initiales "de manière souple et cohérente", regrette l'étude de l'institut Montaigne, réputé libéral.

Il y voit "un obstacle à la fois à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du monde économique et à la rationalisation des coûts", dit l'étude, qui cite des "implantations parfois inadaptées" ou l'"impossibilité de fermer certaines classes en lycée professionnel dont on sait pourtant qu'elles devraient l'être".

Pour l'institut, les conseils régionaux apparaissent "comme la collectivité locale la plus à même de réaliser les arbitrages nécessaires sur la carte" de ces formations, compte tenu "de leurs compétences générales en matière de développement économique, de formation professionnelle continue et par leur proximité avec le monde économique".

Cette "décentralisation" impliquerait le transfert des personnels dédiés des services académiques d'inspection de l'apprentissage (SAIA). Actuellement logés au sein des rectorats, ces services sont responsables du contrôle pédagogique des formations dispensées en CFA.

Le conseiller d'orientation doit aussi être placé sous l'égide de la région, recommande l'institut, de même que les personnels enseignants des lycées professionnels.

Cette décentralisation impliquerait "une exigence de résultats" qui pourrait se traduire par une "indexation des dotations" ou "des transferts de recettes" aux régions, dépendant directement des "efforts consentis par les régions en la matière" et des "résultats obtenus".

En outre, l'institut propose de généraliser le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima), ouverts aux jeunes de 16 ans et qui reste aujourd'hui "anecdotique".

Autres solutions: création d'une filière de préparation à l'apprentissage pour les décrocheurs, qui bénéficierait de financements "spécifiques"; création d'une première année en CFA sans contrat d'apprentissage (équivalent à la seconde professionnelle en bac pro).

L'institut estime que ces mesures, qui doivent être prises en compte dans leur globalité, auraient un effet "bénéfique" sur les finances publiques.

Le coût annuel d'un apprenti au niveau du bac professionnel pour les finances publiques (Etat et région) est estimé à 6.300 euros, contre 12.400 euros pour un élève en lycée professionnel.

bow/cel/fm

Afp le 08 oct. 17 à 13 48.